

COMPTE RENDU DU CONSEIL DE FACULTE PLENIER

17 décembre 2019 – 14H00

Salle Gabriel MARTY

Etaient présents :

- Enseignants collège A : CELINE MANGEMATIN, MATHIEU CARPENTIER
- Enseignants collège B : OLIVIER BLIN, EUGENIE FABRIES-LECEA, PIERRE JUSTON, SOLANGE MIRABAIL, QUENTIN GUIGUET-SCHIELE, NATHALIE CASAMATTA, ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
- BIATSS : STEPHANIE PORCARIO
- Etudiants collège licence : MATTHIAS SALLES, HAIRATY DJIBO
- Etudiants collège master et doctorat : THOMAS MARTIN DI MICHELE, ALEXANDRE CHARPY
- Personnalités extérieures : ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX,

Avaient donné procuration :

- Enseignants collège A :
 - JOEL ANDRIANTSIMBAZOVINA à ALAIN DAGUERRE DE HUREAUX
 - MARIE BASSANO à ALEXANDRE CHARPY
 - NATHALIE JACQUINOT à CELINE MANGEMATIN
 - AURORE GAILLET à OLIVIER BLIN
- Enseignants collège B :
 - NESSAN AKEMAKOU- NJINGA à PIERRE JUSTON
 - CAROLINE BOUIX à QUENTIN GUIGUET-SCHIELE
- BIATSS : CECILE FROSSARD à STEPHANIE PORCARIO
- Etudiants collège licence :
 - SANDRA HUGUENIN à THOMAS MARTIN DI MICHELE
- Etudiants collège master et doctorat :
 - BERTRAND THOMAS à NATHALIE JACQUINOT
 - SARAH FAÏDI à HAIRATY DJIBO
- Personnalités extérieures :
 - PIERRE-MARIE HANQUIEZ à SOLANGE MIRABAIL
 - JEAN CATHALA à ANNE-LAURE THOMAT-RAYNAUD
 - CHRISTIAN BASTIDE à CELINE MANGEMATIN

Étaient excusés :

- Enseignants collège A : PIERRE EGEA, HELENE HOEPPFNER, DIDIER KRAJESKI, MARC NICOD
- Enseignants collège B : SEVERIN JEAN
- BIATSS : YASMINE BOUAICHE
- Personnalités extérieures : JACQUES BOULARD, PASCAL GAUDILLERE, NADIA PELLEFIGUE, BERTRAND DESARNAUTS

INVITES :

- MARIE DELORD, RAF ÉCOLE EUROPEENNE DU DROIT
- MARCEL MARTY, DIRECTEUR DU DEPARTEMENT DES SERVICES A LA FORMATION – SCD / DSF
- LOUBNA BENTAIEB, FACULTE DE DROIT ET SCIENCE POLITIQUE
- VALERIE SANCHOU, DES
- DIIDER GIGNARD, RESPONSABLE PEDAGOGIQUE DE LA FOAD
- SANDRINE BOYAT, RESPONSABLE ADMINITRATIF DE LA FOAD

Informations générales

La séance est ouverte à 14h10, après vérification du quorum.

Au titre des informations diverses, M. Le Doyen propose un changement d'horaire pour le prochain Conseil qui aura lieu le mardi 14 janvier de 9h30 à midi et non pas l'après-midi, en raison de la visite HCERES concernant l'Ecole doctorale Droit et science politique à laquelle le Doyen doit participer.

Il est indiqué également que l'équipe des assesseurs fera l'objet d'un élargissement compte tenu de l'importance et du nombre des dossiers à traiter.

Les Conseils de perfectionnement ont commencé à se réunir, comme cela avait été demandé : en Licence, dans certaines mentions de Master telles que : droit privé, droit fiscal, droit international et droit européen droit de l'immobilier.

Le groupe de travail sur les Licences pro a commencé sa réflexion et va la poursuivre à partir de janvier 2020 avec déjà plusieurs pistes annoncées : métiers du notariat, métiers des assurances, métiers de l'immobilier, collaborateurs juridiques des avocats...

Après le salon Infosup, nous travaillons avec le SUIO-IP sur l'organisation de la journée des métiers le 16 janvier et la Journées Portes ouvertes qui aura lieu cette année le samedi 1er février et concernera à la fois l'entrée en Licence et l'entrée en Master. Ces deux journées seront banalisées de 9h30 à 17h. Il est demandé aux collègues de se mobiliser pour participer à ces deux journées.

1- Adoption du compte rendu du Conseil de Faculté du 19 novembre 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité moins une abstention.

2 – Présentation des modules d'ouverture FOAD

Didier GUIGNARD (MCF), directeur de la FOAD et Sandrine BOYAT (responsable administrative FOAD) présentent au Conseil les trois modules d'ouverture qui ouvriront aux semestres pairs de la licence en droit. Les thèmes retenus sont les suivants : inégalités hommes/femmes, nouvelles frontières du mode social, intelligence artificielle. S'agissant du lancement de ces modules d'ouverture, nous ne savons pas à l'heure actuelle quelle sera l'attractivité du côté des étudiants. Un bilan sera fait en mai/juin pour mesurer les effectifs et envisager la suite sur la création de nouveaux modules. Comme il faut un délai suffisant pour

décider des thèmes et réaliser ces modules, il est décidé de proposer ces modules uniquement aux semestres pairs de chaque année, du moins dans la phase actuelle de création. Se pose la question pour l'avenir de prévoir un module portant sur les enjeux climatiques et écologiques.

3- Présentation des modalités d'évaluation des formations

Valérie SANCHOU (représentant la DES) présente les nouvelles modalités d'évaluation des formations. Après plusieurs expérimentations les années passées, le dossier a été relancé et confié au Pr Sébastien PELLE, chargé de mission. Un travail préparatoire a été fait avec les directeurs des différentes composantes. Il a été décidé d'organiser cette évaluation cette année sous une forme complètement dématérialisée et portant uniquement sur l'évaluation de la Licence par les étudiants en fin de L3. Un questionnaire est présenté aux membres du Conseil. Il résulte du débat que l'information sur les objectifs de ce questionnaire devront être au préalable présentés aux étudiants, en passant par les voies de communication officielles mais aussi par le réseau des associations étudiantes. L'objectif majeur s'insère dans la démarche qualité. Les résultats seront communiqués au Conseil de perfectionnement de la licence. Les périodes retenues pour répondre en ligne sont les suivantes : après les vacances de février pour les différents parcours de la licence droit : du 4 au 18 mars 2020 ; la première semaine de juin pour la licence pro : « rédacteurs d'actes » (notariat). L'idée de faire un tirage au sort avec des cadeaux type goodies n'est pas retenue.

4 - École Européenne de Droit : Double diplôme avec Laval pour le M2 Droit des Libertés

Mme Marie DELORD, responsable administrative et financière de l'Ecole Européenne de Droit présente ce point.

Il s'agit d'une convention relative au cheminement « bidualomant » à la maîtrise en droit entre la Faculté de droit de l'Université Laval (Canada) et l'Université Toulouse Capitole. Cette convention est prévue dans le cadre du Master 2 droit des libertés, placé sous la direction des Pr Xavier BIOY et Joël ANDRIANTSIMBAZOVINA et relevant de la Mention droit international et droit européen.

Ce projet de convention est adopté à l'unanimité.

5 – Application de la réforme en Licence.

Le Conseil de perfectionnement de la Licence, réuni le 10 décembre, a fait remonter une difficulté tenant à l'application simultanée l'an dernier de la réforme de la Licence en L2 et L3. Les modifications opérées l'an dernier dans le cadre de la réforme ont entraîné une permutation de matières en droit des affaires, permutation qui permet une plus grande progressivité mais qui entraîne le risque pour les étudiants d'avoir deux fois la même matière et de ne pas suivre une autre matière. L'instauration d'un régime transitoire entraîne un coût financier supplémentaire. Compte tenu de cette difficulté ainsi que de la réorganisation cette année de nos scolarités et de l'application du nouveau régime d'admission en Master, il est décidé, de manière unanime de s'en tenir à ce qui avait été initialement prévu et de lisser l'application de la réforme, année après

année, ce qui permet le suivi des cohortes et de faire encore quelques ajustements en L3. Nous appliquons donc uniquement la L2 réformée l'an prochain et la L3 réformée, l'année suivante.

Cette disposition est Votée à l'unanimité.

6 – Présentation de la mineure santé

Le Pr Isabelle POIROT-MAZERES qui suit ce dossier pour notre Université et pour la Faculté vient présenter l'état d'avancement de ce dossier dont les grandes lignes avaient déjà été présentées lors d'un précédent Conseil. Dans le cadre de la réforme de la procédure d'accès aux professions de santé, nous allons ouvrir l'an prochain une mineure santé (10 ECTS qui s'ajoutent aux crédits existants dans la licence droit). Un sous-vœu pourra être exprimé par les lycéens dans la procédure Parcoursup. Nous prévoyons 100 places pour le droit qui sont intégrées aux 1680 places pour les primo-entrants en L1. Les enseignements seront proposés par la Faculté de médecine sous une forme dématérialisée, avec possibilité d'accéder en deuxième année des professions de santé. Deux tentatives seront prévues (L1 et L2). En l'absence d'une « mineure droit » dans les études de santé, nous maintenons pour l'instant la passerelle qui existe depuis dix ans et qui permet aux étudiants de PACES et CPGE d'accéder en L2 droit (avec un dispositif de mise à niveau), dès lors qu'ils ont au moins 10/20 en première année de leur formation initiale.7 –

7 – Dispositif d'aide à la réussite à l'agrégation (DARA)

Le Conseil de Faculté réaffirme sa volonté de soutenir financièrement les collègues qui s'inscrivent au concours externe de l'agrégation du supérieur. A cette fin, une somme de 10000 E a été prévue dans notre budget. Nous nous sommes heurtés, l'an dernier à des problèmes techniques de mise en œuvre du dispositif, en particulier pour les membres des équipes pour les leçons en 24h. Grâce à l'énergie déployée par Hélène CITERICI (RAF de la Faculté), que nous remercions tout particulièrement, les dossiers ouverts l'an dernier à l'occasion de l'agrégation de droit privé ont pu être réglés ou sont en voie de règlement. Alors que le concours est ouvert cette année en droit public et en histoire du droit, il convient de rationaliser la procédure financière. Pour les épreuves 1, 2 et 4, nous prendrons en charge, dès lors qu'un ordre de mission a été validé, le déplacement (Un billet A/R SNCF 2e classe), une nuitée dans la limite du plafond Paris et les frais de repas, en fonction des heures d'arrivée et de départ. Pour l'épreuve 3 (en équipe, 24h), il nous faut encore finaliser la procédure avec la DAF. Une réunion est prévue à cet effet en janvier.

8 – Présentation du DU "Spécialisation en contentieux administratif"

Le Conseil de Faculté a déjà validé le 4 juin 2019 le principe de la création de ce DU qui est porté par le Pr Jean-Gabriel SORBARA. Il convient maintenant d'examiner le contenu pédagogique. M. Le Doyen présente ce contenu qui a été élaboré en partenariat avec le Tribunal administratif de Toulouse, et a reçu l'accord de sa présidente : Mme Isabelle CARTHE-MAZERES. L'objectif est de préparer les candidats au concours de conseiller aux TA, concours très difficile et également de participer à la formation des étudiants qui se destinent à la profession d'avocats, avec une spécialisation en droit administratif. Des discussions ont également eu lieu avec l'IEJ et le CSD. Quatre UE sont prévues : procédure juridictionnelle administrative générale, pratique des contentieux spéciaux, mises en situations et préparation aux concours et examens. Le TA s'engage

à accueillir en stage les étudiants inscrits, comme il le fait déjà dans la « mention droit public ». L'étude de soutenabilité financière faite par la DROP conduit à des frais d'inscription de 650 Euros, ce qui est dans la moyenne des autres DU comparables. Le Conseil de Faculté félicite notre collègue pour la proposition de ce DU qui complète fort utilement notre offre de formation en droit public, alors que Toulouse vient d'obtenir la 9e Cour administrative d'appel. Il est donc souhaité d'ouvrir ce DU dès que les conditions matérielles en seront réunies.

Le point est adopté à l'unanimité

9 - Demandes de subventions

- Colloque organisé par l'IEJUC, IRDEIC, et deux associations étudiantes : UNIV'AGRO et association du M2 Juriste européen: « Avenir de la politique Agricole Commune (PAC) » le 24 janvier 2020.

Une subvention de 500 € est accordée à l'unanimité.

- Colloque organisé par l'IDP : « Quelles mutations pour la justice pénale du XXIe siècle ? » les 12 et 13 mars 2020.

Une subvention de 500 € est accordée à l'unanimité.

10 : Questions diverses

Notre collègue, le Pr Isabelle DESBARATS, nous sollicite pour lui accorder une aide destinée à permettre une mobilité internationale et être accueillie pour un séjour de deux semaines dans un laboratoire de recherche de l'Université de Montréal dans le cadre d'un programme lancé par notre Université. Le montant du séjour s'élève à 3 500 € qui seraient pris en charge à hauteur de 3000 € par l'Université et le CDA, centre de rattachement de notre collègue qui, par ailleurs, dirige le M2 DSTE en convention avec cette Université.

Une subvention de 500 € est accordée à l'unanimité par le Conseil de Faculté.

Après avoir souhaité de bonnes vacances et de bonnes fêtes de Noël et de fin d'année à tous les membres, **M. le Doyen clôture le Conseil de Faculté à 17h 10.**